

Association "Soleil de Plomb"

Mairie

Place de la Mairie - 30140 Saint-Sébastien d'Aigrefeuille

Blog : <http://soleildeplomb.eklablog.com/>

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2016.

Ordre du jour

1. Rapport moral (J. Balvet) - Rapport approuvé à l'unanimité
2. Rapport d'activités (J.P. Gysens) - Rapport approuvé à l'unanimité
3. Rapport financier (M.P. Coquelet) - Rapport approuvé à l'unanimité
4. Questions diverses

Sont présents :

Gysens J.P.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Bargy G.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Collette A.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Collette Y.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Begis G.	Généralgues
Balvet P.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Bernard D.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Bernard Myriam	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Leplat B.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Coquelet M.P.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Balvet J.	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Baronne Gianni	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Boissier Raymond	Alès
De Graeve André	Généralgues
Aerts Hélène	Généralgues
Cressot Hubert	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Albrecht Marie-Jo	Généralgues

Procurations :

Boivin Bernadette	Alès
Kleitz Dominique	St-Sébastien d'Aigrefeuille
Van Helmond Joop	St Félix de Pallières

1. Rapport Moral (J. Balvet)

L'AG débute à 18h.

J. Balvet remercie les personnes présentes et en particulier Mm Aerts et Mr Degraeve nouveaux adhérents à notre association.

L'année a été principalement dédiée à faire avancer le dossier au niveau administratif.

Nous nous sommes tenus au courant de ces démarches, menées entre Vol-V et l'Ademe.

A la demande du préfet, celui-ci souhaitait un retour de l'ADEME qui devrait se faire très prochainement. Voici les informations transmises par Vol-V, ne pouvant être présent aujourd'hui :

«Arnaud et moi ne sommes malheureusement pas disponibles pour assister à la prochaine AG.

Concernant l'état d'avancement du dossier :

Autorisation de défrichement obtenue.

Demande de PC en cours d'instruction par les services. Celle-ci devrait avancer de façon significative dans les mois à venir car, comme vous l'a dit Guillaume, nous nous sommes mis d'accord avec l'ADEME pour définir une synergie entre le programme de réhabilitation qu'ils portent et notre projet (Cf. point ci-dessous).

Accord ADEME : celui-ci est en cours de définition. Les grandes lignes seront définies d'ici la fin octobre 2016, les propositions détaillées début 2017 ce qui permet le dépôt à l'AO CRE dont la date limite de dépôt des offres est fixée au 01/02/2017.

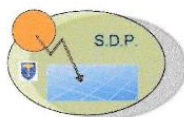
Signature d'une convention courant 2017.

AO CRE: le dossier sera déposé à la prochaine session (dépôt avant le 01/02/2017).»

Au vu de ces informations, le dossier du permis de construire va avancer et nous aurons certainement une enquête publique dans le courant de l'automne.

2. Rapport financier (M.P. Coquelet)

M Coquelet signale que nous avons 32 adhérents à notre association.



Association « *Soleil de Plomb* »
Mairie de St Sébastien
La Fabrègue
30140 – SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE

COMPTES DE L'ASSOCIATION AU 28 SEPTEMBRE 2016 – ASSEMBLEE GENERALE

RECETTES	DEPENSES
SOLDE ADHESIONS 2015 (après le 7 juin 2015) 10 x 10 €100,00 €	FRAIS BANCAIRES.....72,35 €
NOUVELLES ADHESIONS 2016 25 x 10 €.....250,00 €	FORMALITES.....108,62€ Frais de création de 2 sociétés 44€ x 2 = 88 € + 20.62 frais envoi
SOLDE COMPTE COURANT ASSOCIATIF.....262.81 €	FACTURES..... 80.20 € Assurance79.00 € Timbres.....11.20 € Annulation du chèque 5469006 Non encaissé.....- 10.00€
<i>intérêts Livret A 0,66 €</i>	
<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES : 613.47€	TOTAL DEPENSES : 261.07€

SOLDE CREDITEUR : 352.40 €

Correspondant exactement au solde du compte de la Banque Postale : solde du compte courant 251.74 €
+ solde du Livret A 100.66€

TOTAL..... 352.40€

3. Rapport d'activités (J.P. Gysens)

Rappel de la précédente A.G. qui c'est déroulée le 7 juin 2015 et a été précédée par une visite de parc photovoltaïque de Belvezet.

Le 2 novembre 2015, réception du rapport de la DREAL qui ne nous est pas favorable et met en évidence certains manquements dans l'étude réalisée par Vol-V.

En conséquence de quoi la préfecture du Gard refuse le permis de défrichement.

Le 4 décembre 2015, A l'occasion de la Cop21, M Ségolène Royal publie la liste des lauréats de l'AOCRE. Notre projet n'est pas retenu.

Le 26 janvier 2016, Vol-V envoie aux différents acteurs impliqués dans notre projet son étude de faisabilité revue et corrigée en fonction des remarques faites par la DREAL.

Le 14 mars 2016, la préfecture du Gard donne son accord et le permis de défrichement est délivré.

Le 5 avril 2016, Au vu de certains points de blocages entre les différents acteurs impliqués, le C.A. de Soleil de Plomb décide d'organiser une réunion publique avec Vol-V, Enercoop, l'association l'Aigrefeuille, l'ADPVA (Association de Défense pour la Vallée de l'Amous) et Soleil de Plomb.

Le 29 avril, a eu lieu la réunion publique détaillée ci-dessus. Au cours de cette réunion à laquelle participait également un hydrologue ayant réalisé une étude de terrain du site d'implantation retenu, de nombreuses questions ont été posées par les différentes personnes présentes.

Si réponses ont été apportées à la majorité des questions posées, pour certaines, nous attendons toujours à ce jour les réponses y relatives qui doivent être apportées par l'ADEME et Vol-v.

La prochaine étape attendue normalement en octobre sera l'enquête publique relative à notre projet.

4. Questions diverses

M J. Balvet rappelle les statuts de IOTASOL pour les nouveaux adhérents.

MR B. Leplat estime que compte tenu des inconnues qui subsistent à ce jour, il est indispensable que le permis de construire soit accordé dans des délais courts car au fil du temps le prix d'achat de l'électricité photovoltaïques baisse de façon inquiétante.

D'autre il estime nécessaire d'ajouter dans les statuts de Soleil de Plomb un paragraphe stipulant que la faisabilité du projet ne peut se faire que si l'impact au niveau pollution est nul ou mieux positif !

Cet ajout outre le fait qu'il offre des garanties sur l'impact au niveau pollution permettra d'annihiler les remarques négatives faites par certains détracteurs.

Mr D. Bernard signale que l'ADEME qui étudie les possibilités d'assainir le site en collaboration avec Vol-V vient d'envoyer un courrier à la préfecture, à Vol-V ainsi qu'au Maire de St Sébastien d'Aigrefeuille. Il semblerait que ce courrier aie pour vocation de permettre l'avancée du permis de construire.

Mais il est prudent d'attendre que Mr le Maire nous fasse part du contenu de cette lettre avant de pouvoir tirer des conclusions définitives quand à l'impact relatif à son contenu.

L'idée de Mr Leplat de modifier les statuts de Soleil de plomb exige la tenue d'une AG extraordinaire.

Celle-ci est fixée au mercredi 19 octobre à 18h, Mairie de St Sébastien.

La séance est clôturée à 19h30.

PV de séance rédigé à Saint-Sébastien d'Aigrefeuille le samedi 1 er octobre.

Mm J. Balvet Présidente

M. J-P Gysens Secrétaire.